



| |
|--|
| COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2017 |
|--|

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-sept, le premier juin, à dix-neuf heures et trente minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de Présilly

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017.

Conseillers présents : Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Claude GERNIGON, Dominique ROULLET, François VULLIET, Richard PETTITT (19h43), Corinne FAVRE ;

Conseillers excusés :

Conseillers absents : Denis GENOUD, Nicolas GUINAND ;

1/Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ Démission de Monsieur Denis BERNAZ

Monsieur le Maire annonce au conseil que Monsieur Denis BERNAZ, à choisis de démissionner du Conseil Municipal comme il l'avait annoncé il y a quelques temps déjà.

Ne pouvant que prendre acte de cette décision, Monsieur le Maire précise que le Conseil est désormais réduit à 13 membres.

3/autorisation de recrutement d'un agent administratif pour l'été

Monsieur le Maire, informe le Conseil que la remplaçante de Madame SERRAND a été trouvée. Cependant, la candidate étant fonctionnaire, celle-ci ne peut être disponible qu'à partir du 17 aout. Afin de permettre la continuité du service, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter un agent administratif, à titre temporaire, pour la période estivale.

A cette occasion, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour faire appel au service remplacement du centre de gestion 74 au cas où ce dernier aurait un agent de disponible sur cette période.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le centre de gestion 74 au cas où celui-ci pourrait mettre à disposition un de ses agents pendant la période estivale.

4/diagnostic de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SYANE, en partenariat avec la Communauté de Communes du Genevois, prépare un vaste diagnostic de l'ensemble de l'éclairage public sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette opération vise à court terme à remplacer les lampes à mercures aujourd'hui illégales. Pour ce faire le SYANE réalisera un diagnostic de l'éclairage public de toutes les Communes et proposera un plan de remplacement des luminaires concernés.

5/ discussion autour du projet de PADD

M. DUPAIN rappelle que la Commune est engagée, depuis la délibération du 13 septembre 2012, dans une procédure de révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) devant aboutir à un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il rappelle que depuis l'arrêt de projet du PLU le 06 juillet dernier le Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a émis un avis défavorable sur le projet de PLU.

Suite à cette situation, la Commune a décidé de procéder à un nouvel arrêt de projet. Dans le même temps, la réglementation, et notamment la loi ALLUR impose un formalisme plus rigoureux sur concernant les PADD. En particulier en demandant que les objectifs soient d'avantage chiffrés.

Une proposition de PADD « allurisé » doit donc être présenté au Conseil et celui-ci doit en débattre.

Monsieur DUPAIN présente alors le projet de PADD tout en précisant que les orientations demeurent inchangées, à savoir :

- 1 – Conforter l'armature territoriale autour de deux pôles structurants, le Chef-lieu et le Châble.
- 2 – Favoriser le développement économique dans le secteur des Grands Prés et permettre l'implantation de commerces de proximité.
- 3 - Préserver et valoriser les espaces agricoles.

- 4 – Préserver et valoriser les entités naturelles en prenant en compte la problématique des risques.
- 5 - Prendre en compte la problématique des déplacements, et développer les modes doux.
- 6- Préserver et valoriser le potentiel touristique et le patrimoine bâti

Monsieur DUPAIN précise que la principale modification consiste en l'ajout d'un objectif pour l'orientation N°1. Cet objectif est de « maîtriser la croissance démographique et l'organiser dans des projets d'urbanisme de qualité phrasés dans le temps ». Une projection de 2% de croissance annuelle sur une période de 12 ans est retenue. Cet objectif implique de diviser par trois la consommation foncière en comparaison des 12 dernières années.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Suite au débat aucune autre modification du projet de PADD n'est demandé.

Ainsi, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

6/Compte-rendu des commissions communales.

Madame ROULLET annonce au Conseil que le CCAS de la Commune de Beaumont à mis en place des formations pour la conduite des séniors. Ces formations ont été très appréciées et permettent à des personnes pour qui le passage du permis de conduire est un lointain souvenir de se mettre à jour sur certaines réglementations.

7/Compte-rendu des commissions intercommunales.

Monsieur CHAGNOUX interpelle le Conseil sur la situation du SIVU Beauprés vis-à-vis des services techniques. En effet depuis qu'un accord a été conclu entre les communes de Beaumont et Présilly pour assurer l'entretien du SIVU plusieurs dysfonctionnements ont été rapportés.

Monsieur GERNIGON, informe le Conseil que les services techniques vont être informés de cette situation et que désormais l'entretien du SIVU sera effectué toutes les semaines. Il précise que le recrutement du nouvel agent technique devrait permettre à l'avenir d'éviter tout manquement dans l'entretien des espaces verts du SIVU.

8/ Divers

Organisation des bureaux de votes pour les 11 et 18 juin prochains.

Pour le 1^{er} tour du 11 juin 2017

| Horaire | Président | Assesseur | Assesseur |
|---------------|------------|--------------|-------------|
| 08h00 à 11h15 | C GERNIGON | E. BOYMOND | N. DUPERRET |
| 11h15 à 14h30 | L DUPAIN | N.GUINAND | C. FAVRE |
| 14h30 à 18h00 | F.VULLIET | J. COUTURIER | F. DE NEVE |
| | | | |

Pour le 2^{ème} tour du 18 juin 2017

| Horaire | Président | Assesseur | Assesseur |
|---------------|------------|------------|------------|
| 08h00 à 11h15 | C GERNIGON | E. BOYMOND | N.DUPERRET |
| 11h15 à 14h30 | D.ROULLET | F.CHAGNOUX | C. FAVRE |
| 14h30 à 18h00 | L.DUPAIN | D.ROULLET | F.VULLIET |
| | | | |

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h33